

Bourse à projets jeunes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 39*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 juin 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n° 27), M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n° 9), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 51), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie (à partir de la question n° 39), M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 12), M. BAZIN Jean (de la question n° 14 à la question n° 62 et pour la question n° 12 présentée après la question n° 14), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n° 1 à la question n° 51).

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 11), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 14 hormis la question n° 12), M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU CHARRETON Emmanuelle à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric à M. LEFEBVRE François (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, Mme CLAPISSON Paquita à Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickaël à M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice à M. JUMEL Sébastien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n° 52 à la question n° 62), M. PESTRINAUX Gérard à Mme BUICHE Marie-Luce.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Nicolas LANGLOIS

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que les démarches engagées en direction des jeunes par la Ville de Dieppe ont vocation à offrir aux jeunes – comme à tout citoyen – une place dans la vie de la cité. Pour ce faire, il importe notamment de se doter d'outils permettant l'implication, l'engagement et la participation concrète des jeunes.

La Bourse à Projets Jeunes répond à cette préoccupation : elle permet de verser à des porteurs de projets des aides financières, dès lors que le projet concerné est mené de manière collective, qu'il participe au renforcement du lien social et qu'il s'inscrit dans les domaines suivants : santé, citoyenneté, mobilité, mobilité internationale, échanges internationaux, lutte contre les discriminations, production de lien social, culture, sport, environnement, ...

Les objectifs de la bourse sont de :

- soutenir les prises d'initiatives des jeunes dieppois,
- favoriser l'émergence de nouvelles actions et pratiques identifiées par les jeunes et répondant à leurs besoins ou leurs préoccupations directes,
- encourager la mobilité et la prise d'autonomie des jeunes dieppois,
- favoriser la découverte.

Seuls les projets non soutenus par d'autres procédures ou dispositifs municipaux existants sont éligibles à la Bourse.

En outre, elle propose une aide et un accompagnement dispensés par le service jeunesse et les jeunes eux mêmes, favorisant ainsi l'émergence des projets et encourageant l'initiative. Un Comité de suivi examine les projets, conseille et accompagne les porteurs dans l'élaboration et le montage des projets qui sont ensuite soumis au Conseil municipal.

Le règlement intérieur, en annexe, définit le cadre de fonctionnement de la bourse à projets.

Pour le lancement du dispositif, outre la participation envisagée de partenaires institutionnels, l'intervention de la Ville pour 2015 est fixée à 4 000 €.

Vu l'article L 2121-29 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 23 juin 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet Bourse à Projets Jeunes tel que défini par le règlement intérieur ci-joint.

☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|